

années, une taxe de 25 p. 100 sur les plus-values de capitaux, le Canada, l'un des rares pays qui n'en imposent pas, doit certes se pencher sur cette source de revenus pour se procurer des fonds. Comme l'a signalé mon collègue, nombre d'importantes sociétés au Canada ont accumulé, au cours des années, d'énormes réserves de bénéfices non répartis et d'indemnités d'amortissement. Si le gouvernement veut trouver des sources de revenus c'est là un secteur qu'il pourrait sonder. Mais il ne le fait pas. Il décide au contraire, s'il a besoin d'argent, de s'adresser aux gens qui peuvent le moins en fournir, comme les constructeurs de maisons, les gens qui doivent acheter du bois pour réparer leur porcherie, leur étable, leur maison ou leur garage. Abraham Lincoln disait un jour que Dieu devait aimer les gens ordinaires puisqu'il y en avait tant. C'est comme le ministre des Finances. Il impose les gens ordinaires parce qu'il y en a tant et parce que c'est bien plus facile que d'imposer les sociétés importantes qui ont accumulé des sommes énormes en bénéfices non répartis et en comptes d'amortissement.

Fait significatif, monsieur l'Orateur, lorsque le ministre des Finances a présenté son budget, le 13 juin, l'une des propositions les plus sensationnelles qu'il renfermait, c'était une taxe de 30 p. 100 qui frappait la vente de valeurs canadiennes. Puis, sont arrivés à Ottawa les représentants des Bourses de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Les porte-parole des plus grandes entreprises qui font le couloir au Canada ainsi que les représentants des plus grandes sociétés financières du pays sont venus ici. Qu'est-il arrivé? Le ministre a constaté immédiatement que des difficultés administratives se posaient et la mesure a été retirée. Je ne crois pas que les difficultés émanaient de questions administratives mais du fait que le gouvernement s'était mis à dos les groupements financiers qui exercent les plus fortes pressions au Canada. Je crois que c'est la raison pour laquelle la proposition a été retirée.

Mais lorsque nous nous adressons au gouvernement et soutenons que cette proposition imposera de lourdes charges à ceux qui veulent se bâtir une modeste maison ou lui faire subir des réparations, lorsque nous lui demandons de retirer cette taxe qui nuira probablement à l'embauchage, le ministre se montre insensible et la concession la plus importante qu'il consente à faire c'est d'éche-lonner la taxe de vente de 11 p. 100 sur une période d'environ 18 mois.

Les membres de mon parti appuieront cet amendement, car nous croyons que le gouvernement doit étudier à nouveau l'imposition d'une taxe de vente de 11 p. 100. Nous

[M. Douglas.]

sommes d'avis que l'exemption qui avait donné d'excellents résultats au cours des dernières années doit être maintenue dans la loi.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je ne prendrai pas plus de deux ou trois minutes.

Des voix: Bravo!

M. Herridge: Je suis heureux de voir que je vais être si bien appuyé. Je prends la parole pour faire cette dernière protestation à l'égard de cette taxe. J'approuve tout ce que mon chef vient de dire au sujet des répercussions qu'aura cette taxe sur notre expansion économique et, partant, sur l'emploi au pays.

J'apprends de source sûre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a étudié hier et aujourd'hui, en compagnie de douze techniciens des États-Unis et de la Colombie-Britannique la question de l'aménagement du Columbia. On pourrait qualifier cette initiative de timide reprise de négociations au cours d'une nouvelle période de marasme. Je prends la parole afin de montrer, en passant de l'abstrait au concret, l'effet que l'accroissement de ces éléments impondérables produira vraisemblablement sur l'expansion au Canada, en particulier sur l'industrie de la construction. Prenons le cas du haut barrage d'Arrow. Ceux qui sont engagés dans cette entreprise doivent faire face aux éléments impondérables des prix, qui ont déjà augmenté de 5 millions de dollars depuis que M. Willston a admis que le barrage coûterait 124 millions de dollars. Ils ont dû surmonter les difficultés que représentaient la sécurité et l'emplacement du barrage. Maintenant, ils sont aux prises avec cette taxe. Imaginez un peu le travail de ces gens, cherchant à supporter le coût de ce barrage dans l'appréhension de cette taxe et des autres impondérables dont j'ai parlé, et ajoutez à cela la décision judiciaire rendue par le juge Sherwood Lett. Je mentionne ce cas afin de donner un exemple concret des effets qu'aura cette taxe sur tous ceux qui sont engagés dans des entreprises de construction. Nous voyons, d'un côté, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'efforcer de mener à bien le projet et, de l'autre, le ministre des Finances (M. Gordon) mettre des bâtons dans les roues. Voilà les observations que je voulais faire avant l'ajournement.

(Texte)

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, à l'instar de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), je n'ai pas l'intention de prolonger le débat indéfiniment.